

(N° 30.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 1907.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1908.

*(Voir les n^{os} 4, 35, session de 1907-1908, de la Chambre des Représentants,
21, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. ALLARD, Président ; HANREZ, Vice-Président ; LE CLEF,
MESENS et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet du Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1908 se présente dans les mêmes conditions que celui de 1907.

Il s'élève à la même somme de 3,101,000 francs, soit 1,264,000 francs pour les non-valeurs et 1,837,000 francs pour les remboursements, et les crédits demandés sont en rapport avec les dépenses normales des dernières années.

Votre Commission, par 4 voix et une abstention, vous propose l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
A. CAPPELLE.

Le Président,
VICTOR ALLARD.